

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DILUANT POUR DIES SPACERS
- **Code du produit:** 962801
- **No CAS:**  
141-78-6
- **Numéro CE:**  
205-500-4
- **Numéro index:**  
607-022-00-5
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119475103-46
- **UFI:** 8V30-X0TV-W00X-KXD7
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Diluant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG  
Espohlstraße 53  
D-49448 Lemförde  
GERMANY  
sdb@shera.de  
+ 49 (0) 54 43 – 99 33 – 0
- **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**  
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acétate d'éthyle
- **Mentions de danger:**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence:**
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

### Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- **Indications complémentaires:**

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**

- **No CAS Désignation**

- 141-78-6 acétate d'éthyle

- **Code(s) d'identification**

- **Numéro CE:** 205-500-4

- **Numéro index:** 607-022-00-5

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

- Autoprotection du secouriste d'urgence.

- **Après inhalation:**

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Après contact avec la peau:**

- Laver au savon et à l'eau.

- Peut provoquer le dégraissage de la peau après un contact prolongé. Utiliser une crème de protection pour la peau.

- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- Ne pas provoquer de vomissement. Risque d'aspiration!

- Demander immédiatement conseil à un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Migraine.

- Etourdissement.

- Vertiges.

- Perte de connaissance.

- Nausées.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

### Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 2)

Troubles gastro-intestinaux.

· **Risques**

Risque d'oedème pulmonaire.

Peut provoquer l'aspiration des poumons si avalé et vomé, ce qui peut entraîner une pneumonie chimique et l'asphyxie.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Si cela peut être effectué sans danger, sortir les récipients de la zone à risque.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Ne pas inspirer les vapeurs.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

## Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 3)

- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Veillez respecter les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites en vigueur.
- Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
- Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

### · Préventions des incendies et des explosions:

- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.
- Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.
- Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Respecter les dispositions sur la protection de l'eau.
- Prendre en compte les directives de stockage de fluides inflammables.
- Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
- Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

#### · Classe de stockage:

- 3 - Substances liquides inflammables (selon la VCI (association de l'industrie chimique, association enregistrée))
- Aucune information disponible.

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France)	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm

- **DNEL:** Aucune donnée disponible.
- **PNEC:** Aucune donnée disponible.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

### Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 4)

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Aucune mesure supplémentaire n'est généralement nécessaire si les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites sont respectées.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:**

Dispositif de filtrage du gaz selon EN 14387 Type A (gaz organique/vapeurs, point d'ébullition > 65 °C – couleur typique brune).

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants:**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,6$  mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374).

Remplacer en cas d'usure.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtement de protection résistant aux solvants.

Vêtements de protection antistatiques.

Sélectionner l'équipement de protection personnelle selon la tâche et les effets possibles sur votre personne.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Fruitée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

-83,57 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

77-78 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

2,1 Vol %

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 5)

· Supérieure:	11,5 Vol %
· Point d'éclair:	-1 °C (PMCC)
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
· pH	Aucune donnée disponible.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	0,44 mPas
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	79 g/l
· les solvants organiques:	Miscible avec de nombreux solvants organiques
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	460 °C
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	100,0 %
· VOC (CE):	100,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état:	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes:	Non comburant.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	Néant.
· Gaz inflammables	Néant.
· Aérosols	Néant.
· Gaz comburants	Néant.
· Gaz sous pression	Néant.
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	Néant.
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant.
· Liquides pyrophoriques	Néant.
· Matières solides pyrophoriques	Néant.
· Matières et mélanges auto-échauffants	Néant.
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant.
· Liquides comburants	Néant.
· Matières solides comburantes	Néant.
· Peroxydes organiques	Néant.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés** Néant.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- **10.2 Stabilité chimique** Éviter les chocs, la friction, la chaleur, les étincelles ou les charges électrostatiques.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables.  
En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.  
Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**  
Agents oxydants, fortes.  
Acide fort.  
Alcalis (bases).  
Métal.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:**  
Aucune donnée disponible.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	NOAEL	900 mg/kg (Rat)
	LD50	5.620 mg/kg (Lapin)
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	NOAEL	1,28 mg/l (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 7)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
  - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- |                                 |
|---------------------------------|
| la substance n'est pas comprise |
|---------------------------------|

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

**141-78-6 acétate d'éthyle**

LC50/96 h	230 mg/l (Poisson)
EC50/48 h	164 mg/l (Puce d'eau)

- **12.2 Persistence et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **Autres indications:**  
diminution du COD: > 70 %  
Biodégradable à 100 % en 28 jours (OCDE 301 D).
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W): 0,66  
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Valeur DCO:** 1816 mgO<sub>2</sub>/g
- **Valeur DBO5:** 293 mgO<sub>2</sub>/g
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant.  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**  
Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.
- **Catalogue européen des déchets:**  
L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021


Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>UN1173</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE ETHYL ACETATE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	<div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> </ul>	<p>3 Liquides inflammables. 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>II</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b></li> <li>· <b>Marine Pollutant:</b></li> </ul>	<p>Non.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> <li>· <b>No EMS:</b></li> <li>· <b>Stowage Category</b></li> </ul>	<p>Attention: Liquides inflammables. F-E,S-D B</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b></li> </ul>	<p>Non applicable.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Indications complémentaires de transport:</b></li> </ul>	<p>L'envoi postal est impossible ou possible sous certaines conditions. Consulter les dispositions spéciales relatives à l'envoi postal.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>Quantités exceptées (EQ):</b></li> <li>· <b>Quantités limitées (LQ):</b></li> <li>· <b>Quantités exceptées (EQ):</b></li> <li>· <b>Catégorie de transport:</b></li> <li>· <b>Code de restriction en tunnels:</b></li> </ul>	<p>E2 1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>Limited quantities (LQ):</b></li> <li>· <b>Excepted quantities (EQ):</b></li> </ul>	<p>1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>	<p>UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3</p>	

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 3

Révision: 22.03.2021

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 9)

- **Directive 2012/18/UE**
  - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Der Stoff ist nicht enthalten.
  - **Catégorie SEVESO P5c** ENTZÜNDBARE FLÜSSIGKEITEN
  - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
  - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
  - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b></li> </ul> |
| la substance n'est pas comprise   |
- **Prescriptions nationales:**
  - **Indications sur les restrictions de travail:**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.
- **Numéro de la version précédente:** 2
- **Acronymes et abréviations:**  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- **Sources:** Les données se basent sur les informations en provenance de pré-fournisseurs.
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**